



litige avec un garagiste

Par **aguiroux**, le **23/07/2019** à **21:17**

Bonjour,

Je travaille en tant que conseiller de vente chez un cente auto bien connu et mon véhicule est tombé en panne.

J'ai donc décidé de faire faire les réparations par mon chef d'atelier.

Nous avons établi un ordre de réparation datant du 11/06 (important pour la suite).

Le chef d'atelier a établi un diagnostic il s'avère que selon son diagnostic c'est une pièce que j'avais récemment fait changer par un collègue.

J'ai renvoyé la pièce au fournisseur qui est passé en garantie, je l'ai réceptionné et mon chef me l'a donc monté.

Suite à son intervention, le véhicule est toujours en panne. Cependant il me demande de régler tout de même la facture pour le temps passé decu et que ce n'est pas de sa faute si la pièce acheté est défailante (selon lui...)

Suis je obligé de la régler ? Sachant que le résultat attendu n'est pas du tout concluant.

Quels sont mes droits ?

De plus depuis le 01 Juillet les conditions de ventes au personnel ont changé, on est passé de -50% sur la main d'oeuvre a -30%. Sachant que le véhicule est entrer dans l'atelier le 11/06 quels seront dont les conditions ? -50 ou -30

Quels sont mes droits s'ils vous plaît ?